

LA GOUVERNANCE PARTAGEE DE L'EAU

Lodève le 21 octobre 2023

Barbara DZIALOSZYNSKI

Le LODÉVOIS LARZAC

Sur votre territoire :

- Le bassin versant de l'Hérault est géré par un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) qui pilote la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), le contrat de rivières, **le Schéma de Gestion et d'Aménagement de la Ressource en Eau (SAGE), instance de gouvernance partagée de la ressource en Eau** et le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)
- L'eau potable, l'assainissement et l'entretien des rivières est sous la responsabilité de la Communauté de communes et son Service Intercommunal de l'Eau Lodévois Larzac (SIELL)
- L'irrigation relève d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) voire du Réseau Hydraulique Régional (RHR) qui a concédé ses ouvrages à la Compagnie du Bas Rhône Languedoc

L'importance de la gouvernance partagée

La gouvernance partagée c'est faire en sorte que tous les usagers de l'eau d'un territoire commun (bassin versant, nappe) puissent, lors de l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre d'un SAGE :

- S'appropriier ensemble la problématique de l'eau et toutes ses facettes (usages, enjeux environnementaux, économiques, urbanistiques, ...)
- Exprimer leur point de vue par rapport à chacune des questions posées
- Débattre sereinement ensemble pour aboutir à la formulation de propositions faisant consensus qui prévoient les modalités (techniques, administratives et financières) de leur mise en œuvre
- Après avoir ratifié une position commune pour réduire leurs usages, contribuer à mettre en œuvre collectivement les décisions prises sur le territoire

L'importance de la gouvernance partagée

Une gouvernance partagée réussie, c'est :

- Des élus à la tête de la CLE engagés et acculturés sur la thématique de l'eau dans toutes ses dimensions (grand cycle, petit cycle, usages domestiques, industriels, agricoles), mais disposant aussi d'une grande ouverture pour être à l'écoute de tous (ce qui ne veut pas dire partager tous les points de vue)
- Des élus accompagnés par une équipe compétente techniquement, mais aussi en matière d'animation, motivée, ouverte et curieuse
- Des élus et une équipe qui travaillent en coordination permanente entre eux mais aussi avec les services des administrations et les financeurs qui sont incontournables (DDTM, ARS, OFB, Agence de l'Eau, Département, Région, PNR,...)
- La mise en place d'instances facilitant les échanges par petits groupes avant les réunions de CLE (commissions thématiques, inter-thématiques, territoriales)
- Qu'élus et salariés n'hésitent pas à travailler en réseau

Comment réinventer/faire évoluer la gouvernance en période de crise de l'eau

Le SAGE de l'Hérault est en révision.

Sa révision va, et doit, se traduire immanquablement par une réflexion poussée sur la gestion quantitative pour les 30 années à venir, compte tenu des crises climatiques à répétition qui impactent la ressource en eau.

A cette occasion, il est indispensable que les élus et l'équipe d'animation ouvrent les groupes de travail à un grand nombre d'acteurs qui apportent des éclairages supplémentaires sur les usages de l'eau par :

- Une plus grande diversité des acteurs, a minima dans les groupes de travail et territoriaux, dans tous les domaines de l'usage de l'eau sur tout le territoire pour que les différentes pratiques soient mieux représentées et enrichissent le débat
- Peut-être, aussi, par une modification de la composition des collèges de la CLE lorsque le mandat de ses membres arrivera à échéance (c'est tous les 6 ans et cela se prépare en amont avec la DDTM qui est en charge de la rédaction de l'arrêté préfectoral de la composition de la CLE) : il faut de la diversité et cela relève d'un savant équilibre (notamment au niveau du collège Collectivité et du collège Usagers)
- L'association, au cours de la réflexion, de chercheurs ou de personnes extérieures au territoire qui peuvent apporter des éclairages autres et faire émerger des solutions; ce peut être aussi des études de fond donné à des stagiaires en master ou des apprentis ou à des bureaux d'études
- Une grande transparence sur l'état de la ressource, les questions en débat et les décisions prises auprès de tous les acteurs sollicités dans les groupes mais aussi la population en général et, ce, en lien avec les collectivités locales (notamment les EPCI qui sont tous représentés)

Quelles recommandations pour le territoire Lodévois Larzac?

Le territoire est situé au milieu du bassin versant de l'Hérault et Le Lergue est un des affluents importants de l'Hérault
Son bassin versant représente 20% de celui de l'Hérault et sa population 8%.

Ce territoire fait donc partie intégrante du bassin versant de l'Hérault et on ne saurait trop encourager des représentants de sa population à participer aux différents groupes de travail qui seront mis en place à l'occasion de la révision du SAGE, voire à solliciter leur organisation.

Le partage de l'eau est la réalité d'aujourd'hui : ceux dont les territoires disposent de ressources ne doivent pas considérer qu'elle leur appartient. Mais partage, ne veut pas dire gaspillage! Le partage doit être réalisé dans la sobriété des usages.

Mais, d'une manière générale, les recommandations pour votre territoire sont les mêmes que sur tout le territoire national avec, peut-être, une urgence plus forte chez vous.

Quelles recommandations pour le territoire Lodévois Larzac?

Toutefois, ce partage indispensable va avec une obligation de sobriété sur tous les territoires et, particulièrement sur ceux où les tensions existent et vont perdurer ou s'aggraver. Cela va nécessiter, **pour l'eau potable et les usages industriels non agricoles** :

- De, peut-être, revoir l'accueil de nouveaux habitants et particulièrement les résidents secondaires et les touristes : jusqu'où aller?
- De poursuivre inlassablement les efforts dans la recherche et la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable pour atteindre les rendements les plus élevés possibles
- De réduire les consommations d'eau domestique pour passer de 150 l/jour/habitant à 100l/jour par habitant
- De réfléchir à une nouvelle tarification de l'eau pour distinguer l'eau indispensable aux activités humaines et celle qui l'est moins : cela se fait déjà à Dunkerque et dans d'autres villes
- Que les industriels continuent à mettre en œuvre des process de recyclage d'eau et d'économies
- De poursuivre toutes les actions qui permettent l'infiltration des eaux pluviales pour faciliter la recharge des nappes
- D'interdire les forages privés (<1000 m3)

Quelles recommandations pour le territoire Lodévois Larzac?

- Et, **dans le domaine agricole, de faire avec moins d'eau** alors que la poursuite des cultures en place conduit le monde agricole à solliciter des prélèvements supplémentaires pour faire face au changement climatique. Ainsi, **la réduction des prélèvements et la sobriété pour tous les usages doit se traduire, en agriculture, par une nécessaire modification des pratiques agricoles** :
 - Amender le plus possible les sols avec de la matière organique qui, associée au sol, permet de retenir l'eau
 - Choisir des variétés végétales résistant mieux à la sécheresse
 - Adapter sa conduite de culture (taille pour les vignes et les arbres; dates de semis; ...)
 - D'abandonner des cultures de printemps qui nécessitent trop d'eau dans certaines régions
 - De faire évoluer les filières d'alimentation animale et l'alimentation animale d'une manière générale
 - Accepter d'avoir des rendements moindres pour produire en fonction de la ressource en eau disponible)
 - De réintroduire des arbres pour mieux retenir l'eau
 - De se poser la question de l'irrigation des cultures d'exportation alors que le territoire est déficitaire en eau (c'est le cas dans le Maghreb et l'Afrique où la situation va être encore plus tendue alors que leurs ressources sont encore plus faibles)
 - Mais aussi poursuivre l'entretien des réseaux pour éviter les fuites et réfléchir à une modification de la tarification en fonction de la consommation

Ce changement de l'agriculture va se traduire par des rendements moindres mais qui pourront être assurés. Il doit **se faire en lien avec les filières amont et aval** et cela se traduira par des augmentations de prix. Toutefois, irriguer va aussi coûter de plus en plus cher (études et travaux mais coût de fonctionnement avec un coût énergétique de plus en plus important) : est-ce que les gains de rendement compenseront le coût de l'irrigation?

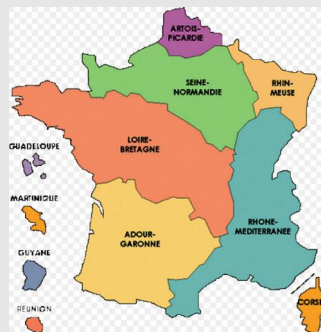
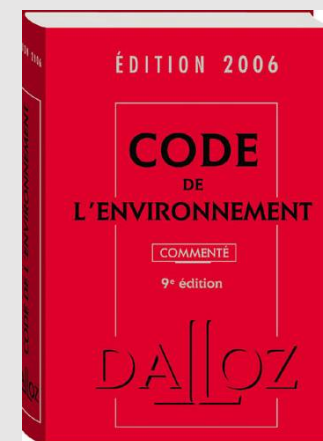
Genèse de la Politique de l'Eau



23 octobre 2000 : Directive Cadre sur l'Eau
Objectif de disposer de masses d'eau en Bon
Etat quantitatif et qualitatif d'ici 2027



30 décembre 2006 : publication de la Loi sur l'Eau
et les Milieux Aquatiques (LEMA), transposition de la
Directive Cadre en droit français



Déclinaison de la LEMA par grand bassin versant au travers de SDAGEs (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dont l'objectif est définir des orientations et un programme de mesure pour que les masses d'eau atteignent le bon état.

En 2022, le dernier SDAGE du Bassin Rhône Méditerranée Corse doit être engagé pour la période 2022-2027 après ceux de 2009-2015 et 2016-2021.

Ce SDAGE intègre dans ses orientations et son programme le changement climatique.

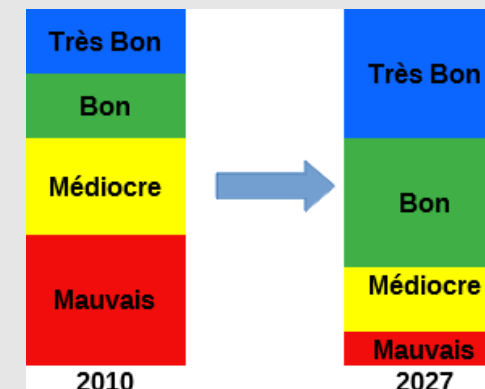
La LEMA détermine les règles en matière de prélèvements et de rejets



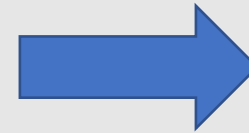
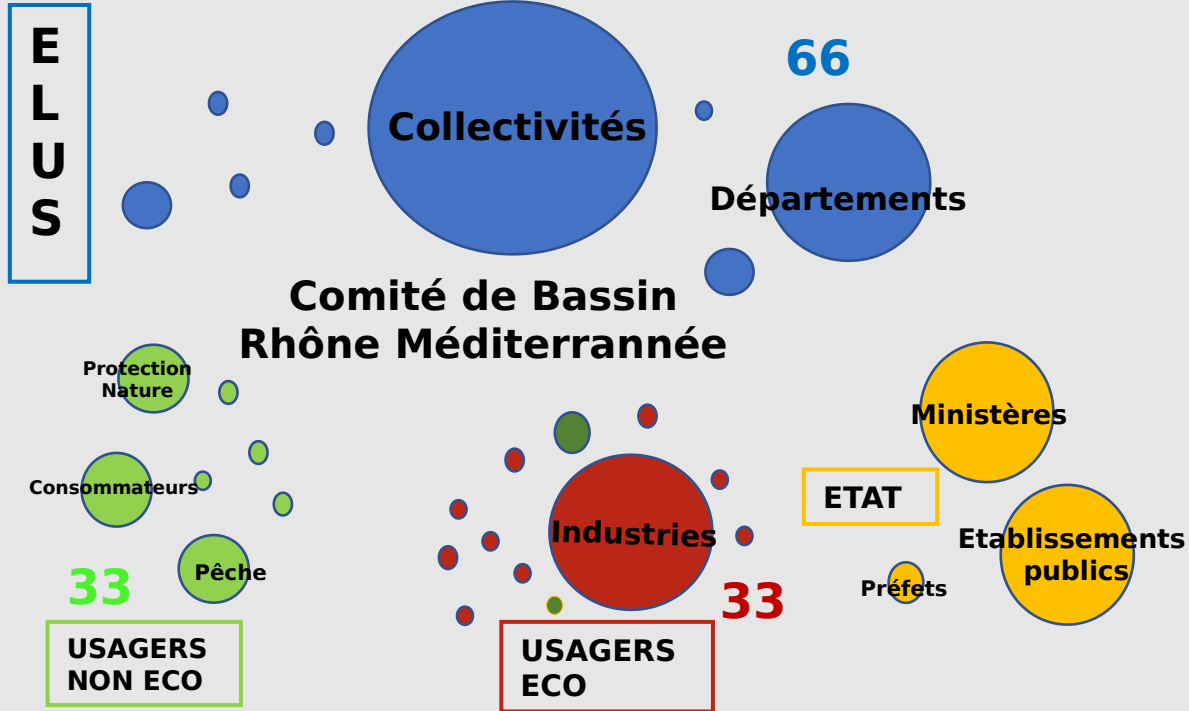
La loi détermine les modalités de traitement et de rejet des eaux usées ainsi que du suivi des installations pour TOUS LES USAGES en s'appuyant sur leurs impacts sur l'environnement

La loi fixe les règles en ce qui concerne les prélèvements d'eau pour TOUS LES USAGES

Il s'agit, au travers des règles, **d'atteindre le bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau** à partir d'un constat fait au milieu des années 2007 - 2010 avant l'adoption du 1^{er} SDAGE sur le bassin Rhône Méditerranée Corse

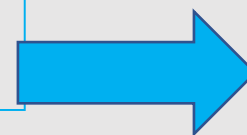


Le SDAGE 2022 -2027 : le cadre qui fixe les objectifs à atteindre par grand bassin versant



- Elabore le SDAGE et suit son exécution
- Avis conforme sur délibérations Conseil Administration Agence de l'Eau (redevances, programme d'intervention)
- Donne son avis sur les SAGE
- Agrée les contrats de rivière, de lacs, de nappes
- Met en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau (Etat des lieux, plans de gestion)
- Est saisi pour toute question intéressant la gestion de l'eau dans le bassin (notamment projets structurants)

Conseil d'administration de l'Agence de l'EAU Rhône Méditerranée Corse (RMC) - 38 membres

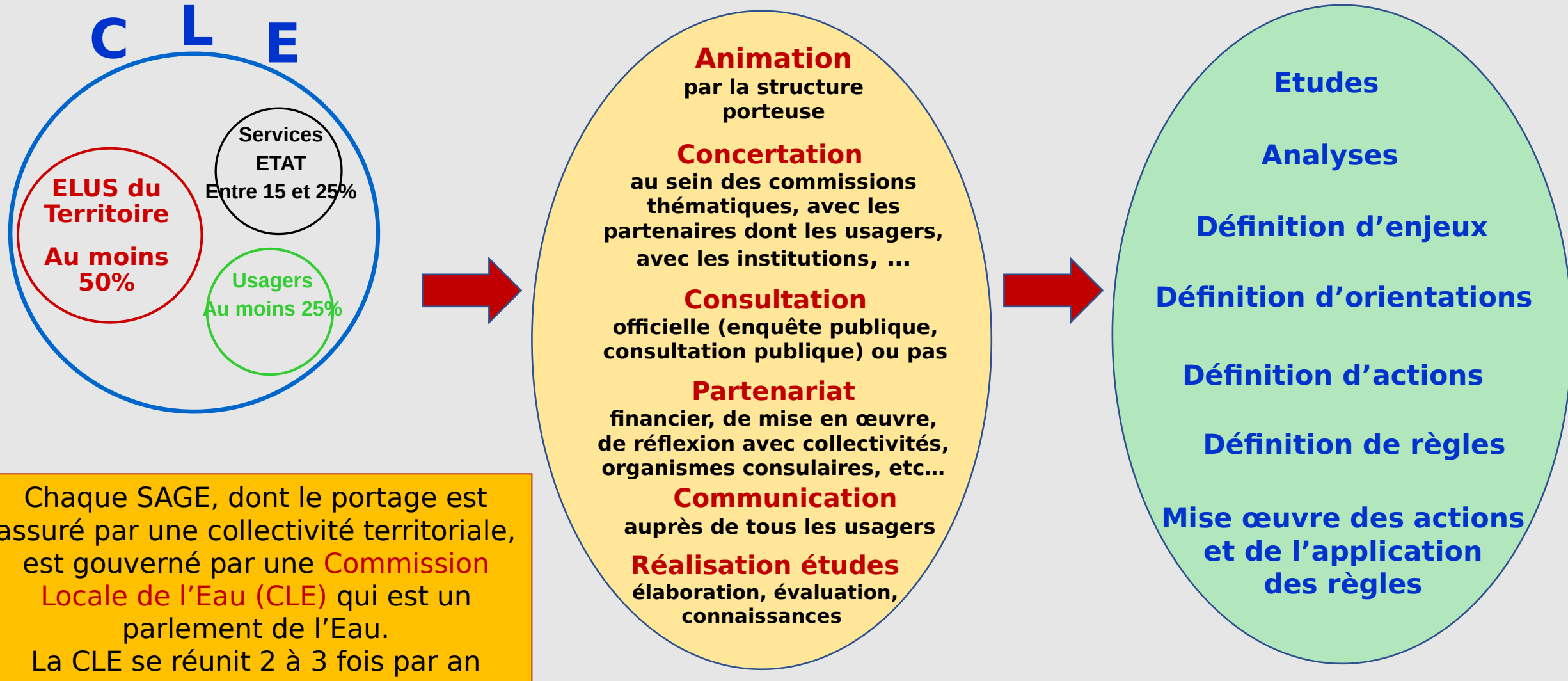


- Administre l'Agence de l'Eau
- Met en œuvre le programme d'intervention lié aux orientations du SDAGE
- Décide du versement des aides



Le CA de l'Agence est présidée par le Préfet de Région (imposé dans la loi 3DS)

Parmi les instances locales, les SAGEs



Comment participer à un SAGE



C'est le Préfet qui désigne les membres de la CLE par arrêté sur proposition de la DDT (service Eau, Risques et Nature) : le monde agricole fait partie du collège des usagers qui est composé de tous les représentants d'activités économiques et non économiques concernées par les usages de l'eau.

La DDT prend en général l'attache de la structure porteuse pour établir la composition de la CLE.

C'est la CLE qui désigne, par le vote, les membres de son bureau : le collège des usagers y a sa place.

Toutes les CLE mettent en place des **commissions thématiques et géographiques/territoriales** de travail tant lors de l'élaboration ou la révision de leurs SAGEs que lors de leurs mises en œuvre.

Ces commissions sont à la base du travail conduit au titre d'un SAGE.

Participent à ces commissions des membres de la CLE ou pas; ainsi tous ceux dont la participation peut contribuer à définir des actions ou faciliter leur mise en œuvre.

La participation à ces commissions est très importante et leur réussite dépend de leur animation.



BASSIN VERSANT DE L'HERAULT (Périmètres EPTB et SAGE)

- 166 Communes
- 2500 km² de bassin versant
- 1300 Km de cours d'eau
- 180 000 habitants

EPTB DE L'HERAULT, structure porteuse du SAGE (mais aussi la SLGRI, le PAPI, le contrat de rivière et le PGRE) (Etablissement Public Territorial de Bassin)

Président EPTB : M. Christophe MORGO, Conseiller départemental **également membre de la CLE**

Président de la CLE du SAGE : M. Jacques GUIRAUD, Conseiller départemental **du canton de Lodève**

Elus du territoire membres :

NOMS ET FONCTIONS DES REPRESENTANTS	EPTB	CLE SAGE
Mme Gaëlle LEVEQUE, Maire de Lodève, VP CC et conseillère départementale au titre du Département	X	
M. Frédéric ROIG, Maire de Pégaïrolles de l'Escalette, VP CC à l'économie et au commerce, membre de la CLE au titre de Président SM de développement Cœur Hérault	X	X
Mme Claire VAN DER HORST, Maire de Lavalette et VP CC à l'Agriculture et l'Environnement	X	X
Joëlle GOUDAL, Maire Celles et membre de la CLE au titre du SM du Grand site du Salagou – cirque de Mourèze	Supléante	X
Jean-Paul PAIHOUX (Maire Lauroux et VP RH de la CC) au titre de la CC	Supléant	
M. Ludovic CROS, membre de la CLE du SAGE de l'HERAULT au titre de la commune de Lodève		X



LE SAGE DE L'HERAULT

Outre la CLE et le bureau, il existe :

- 3 commissions thématiques : crues inondations, gestion quantitative de la ressource et gestion qualitative de la ressource et des milieux
- 4 commissions géographiques dont une sur le Lodévois-larzac

LA RESSOURCE EN EAU

Le secteur amont du bassin versant de l'Hérault est particulièrement sensible au manque de précipitations. En effet, sur ce secteur les réserves souterraines sont quasi-inexistantes. Les sources et affluents permettant de constituer le débit des rivières sont donc particulièrement vulnérables à ce déficit de précipitation.

Le secteur aval est lui très dépendant des apports karstiques du secteur des gorges de l'Hérault.

Le PGRE a actualisé les Etudes Volumes Prélevables (2007-2011) avec les valeurs de 2014 qui datent maintenant de 9 ans avec un impact de plus en plus fort du dérèglement climatique. En 2011, les prélèvements pour l'AEP étaient les mêmes que pour l'irrigation; en 2014, les chiffres étaient les mêmes, voire un peu inférieurs.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT

NIVEAU DE BASSIN

Etude « DER »

- définition des DER
- scénarii de gestion

Schéma directeur de gestion du bassin

Pilotage CLE -SMBFH

Choix d'un scénario :

Limites de sollicitation des ressources du bassin et affectation, gestion du Salagou, développement de nouvelles ressources, politique de maîtrise des consommations...

- AQUA 2020 / AQUA Domitia
- Etude économique « Ouest Hérault »
- Schémas AEP
- Perspectives agricoles
- Projets territoriaux

NIVEAU LOCAL

Programmes locaux existants (SDAEP, plans irrigation, projets ASA...)

Plan de Gestion Concertée de la Ressource (PGCR)

Pilotage local CC - CA - SIVU , assistance SMBFH

Construction en partenariat avec ensemble des usagers locaux

Etat des lieux local détaillé

AEP
Agriculture
Hydroélectricité
Milieux aquatiques
Autres usages

Programme de mesures

Schémas AEP et agricoles locaux, avec mesures structurelles et techniques détaillées, hiérarchisées, chiffrées

Plan de gestion d'étiage

Protocoles de gestion en période d'étiage (AEP, agriculture), y compris en gestion de crise

Programmes de travaux à intégrer dans le contrat de rivière

Régularisation administrative globale des prélèvements agricoles sur la base du PGE

LIENS UTILES

Pour avoir des informations sur le SAGE

<https://www.gesteau.fr/sage/herault>

Pour avoir des informations sur l'EPTB et le SAGE

<https://fleuve-herault.fr/>

LE TERRITOIRE



LE LODEVOIS LARZAC EN CHIFFRES

- 28 communes
- 14 895 habitants
- 551 Km²,

SOIT

- 17% du nombre de communes de l'EPTB
- 8% de la population du bassin versant de l'Hérault
- 1/5^{ème} de la superficie du bassin versant de l'Hérault

- 41% de la surface pour l'agriculture
 - 49% de la surface en forêt
- Elles totalisent 537 Km²

- 22 000 ha pour l'élevage
- 1 310 ha pour la vigne
- 450 ha pour l'oléiculture
- 15 ha de cultures maraîchères
- 30 000 ha de forêts

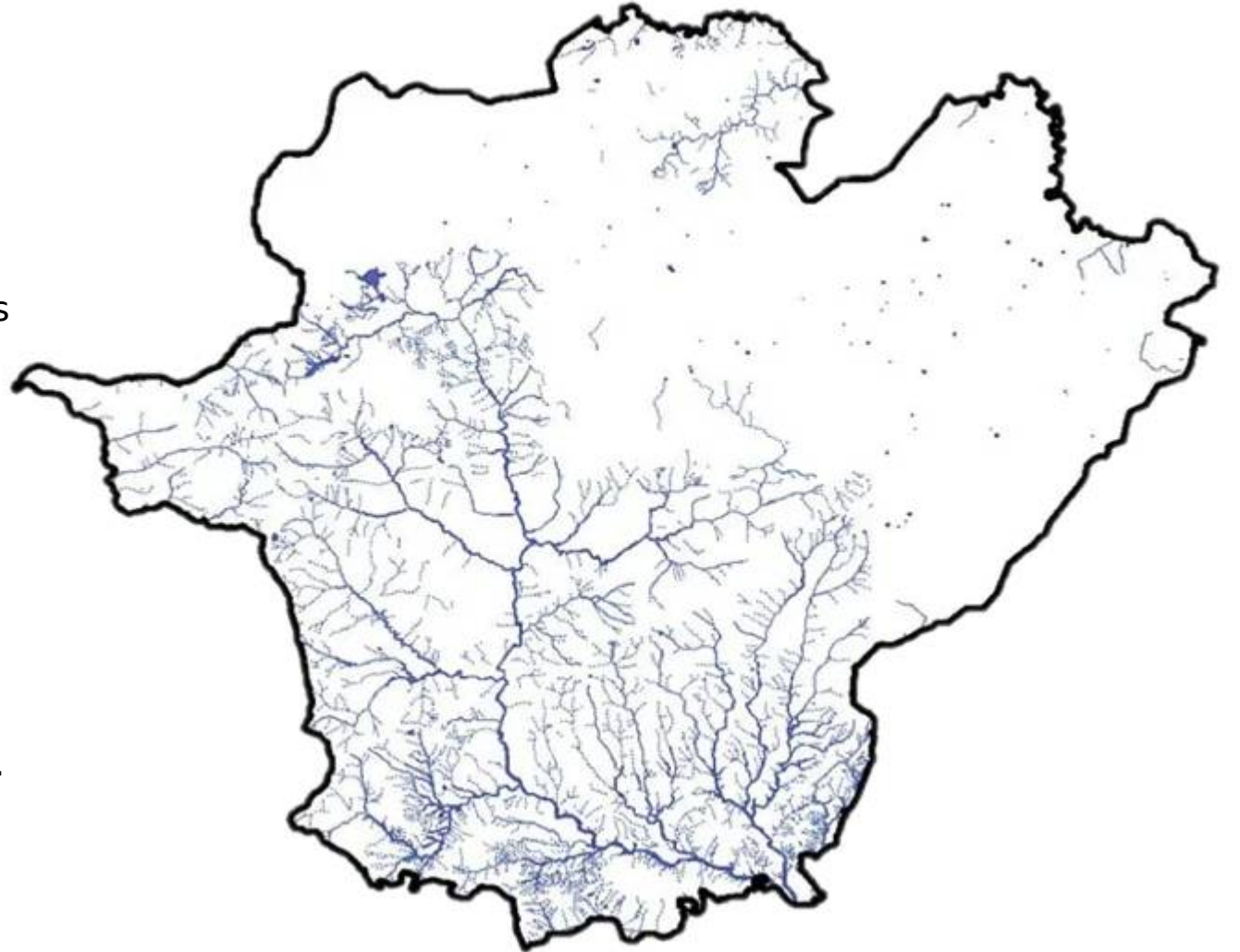


LE BASSIN VERSANT DU LERGUE AU SEIN DU BASSIN VERSANT DE L'HERAULT

766 Km de cours d'eau
610 ha de zones humides

Le Lodévois et Larzac est traversé par la rivière de la Lergue, affluente de fleuve de l'Hérault, qui a façonné au fil des siècles les composantes géomorphologiques et les vallées du territoire.

La rivière forme un couloir de liaison naturel entre les hautes terres des causses et les plaines languedociennes. Ces vallées dévoilent des paysages majestueux, ouverts en amphithéâtres tels que le Cirque de Labeil et le Cirque du Bout du Monde. Les pentes des vallons sont recouvertes de forêt offrant un écosystème riche, dont la plus importante est la forêt domaniale de Notre-Dame de Parlages. Entre rivières et coteaux calcaires, des oliveraies et des vignes s'étendent dans des espaces fertiles, bien souvent aménagés en terrasses.



EAUX SOUTERRAINES

Zones de sauvegarde identifiées sur le bassin de l'Hérault.

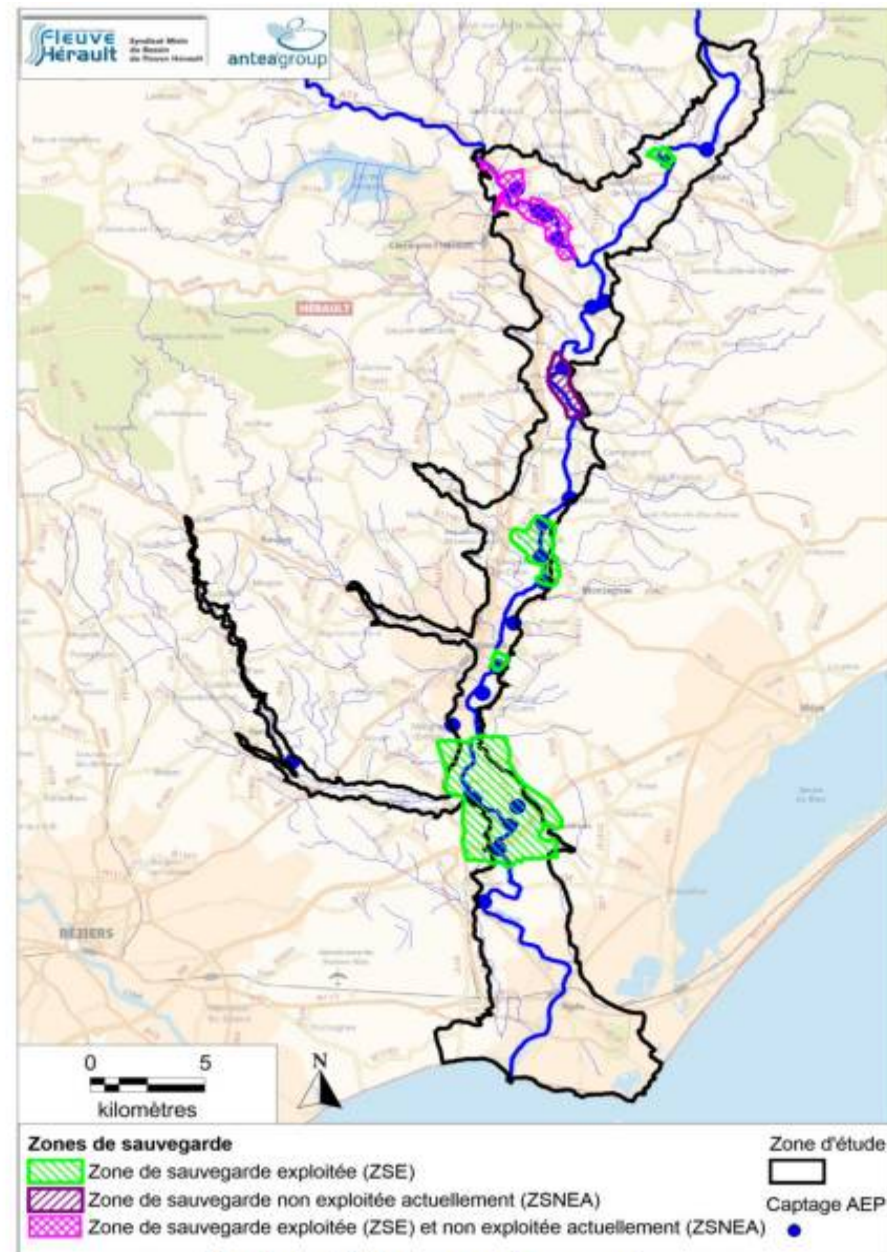
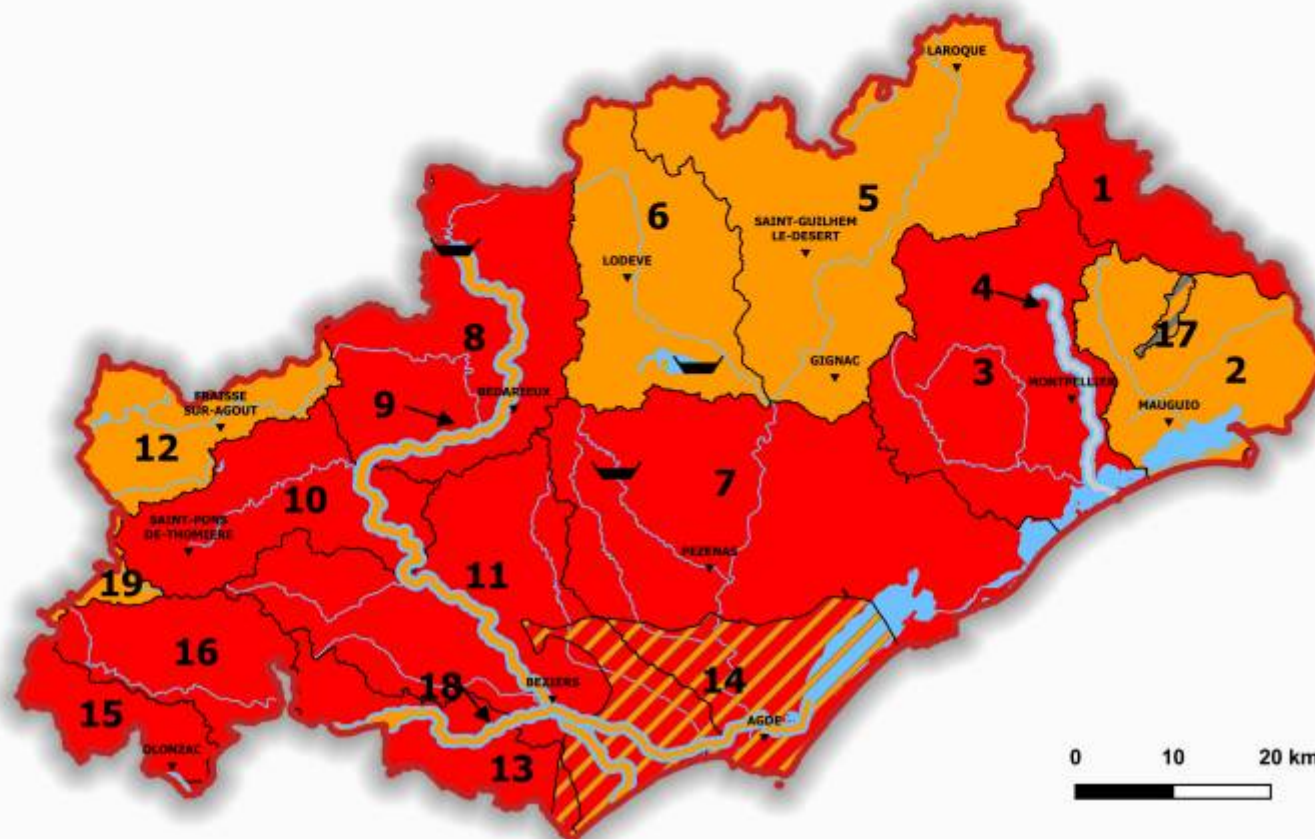


Figure 1 : Localisation des zones de sauvegarde

La sécheresse dans le département de l'Hérault Au 19 septembre 2023



IRRIGATION

LE RESEAU HYDRAULIQUE REGIONAL

Il est propriété de la Région Occitanie et c'est la compagnie BRL qui en est le concessionnaire. Il permet de délivrer de l'eau potable et l'irrigation de cultures essentiellement à partir d'eaux superficielles, dont le Rhône.

Patrimoine de 2 Milliards d'euros concernant 106 Km de Canaux, 5500 km de conduites enterrées.

12500 bornes agricoles et 6600 branchements d'eau brute non agricole, 88 stations de pompage, 2 barrages...

Il concerne les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude (façade méditerranéenne)

<https://www.reseau-hydraulique-regional.fr/fr/le-reseau>

La vigne représente 45% de la SAU Héraultaise. 18% de la SAU est irriguée

Les besoins en irrigation concernent aujourd'hui la vigne à hauteur de 84% (zones de coteaux)

Pour les vignes, 750 m³/ha à 1150 m³/ha. Trop d'eau est néfaste à la culture de la vigne

Le Schéma d'irrigation n'a retenu que le rendement comme impacté par l'irrigation de la vigne

EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, GEMAPI

C'est le Service Intercommunal des Eaux du Lodévois Larzac qui assure ces compétences.

Daniel VALETTE, Maire de Soumont, est le Vice-Président de la CCLL en charge de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi, ce service s'occupe de l'entretien des rivières.

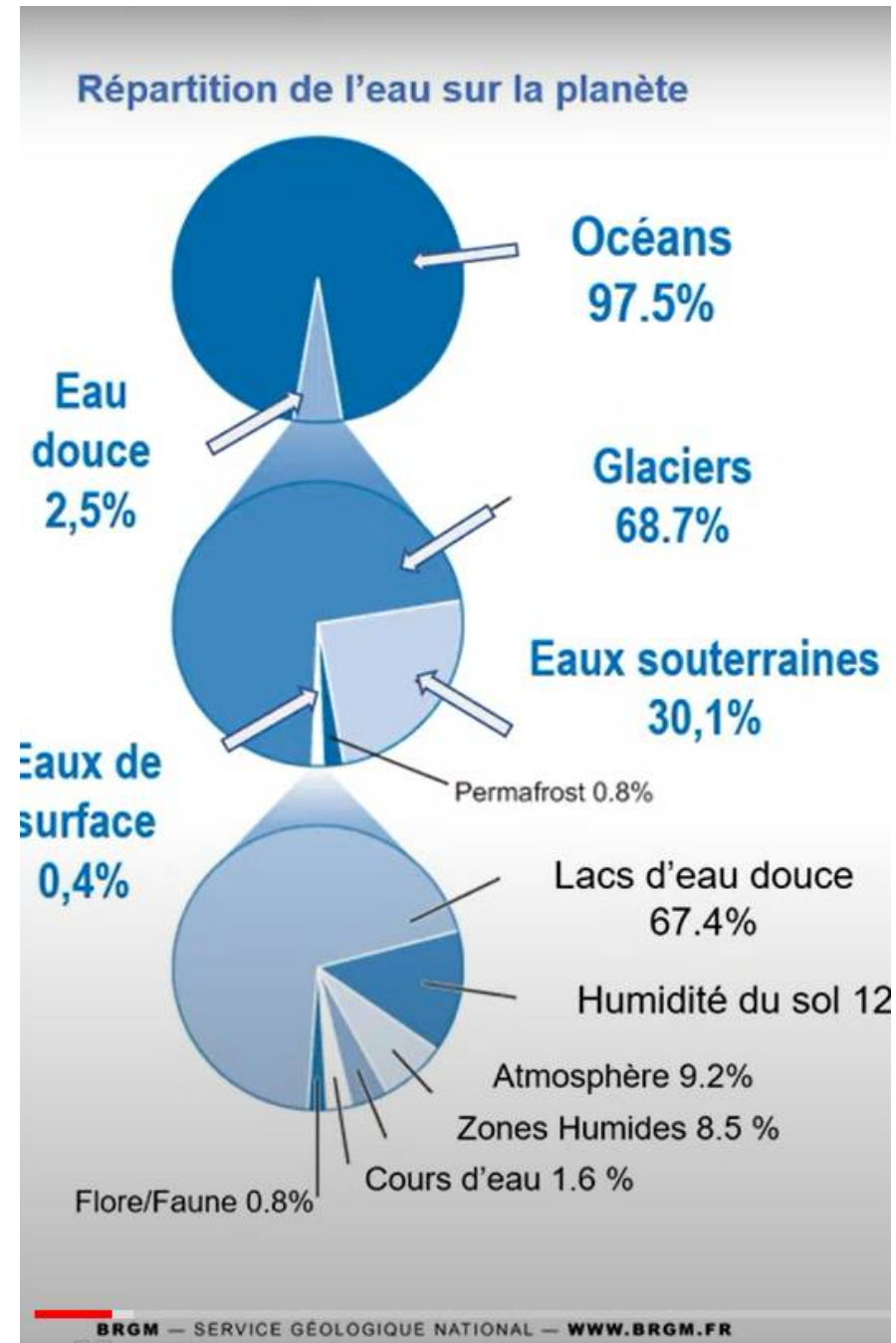
Pour économiser l'eau il faut des réseaux performants où il y a peu de pertes. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du fleuve Hérault impose d'atteindre un rendement de 75 %.

A l'échelle du Lodévois et Larzac on est environ à 70 % de rendement répartis de façon très inégale . Certains réseaux ont un rendement de 50 % d'autres sont supérieurs à 90 %.

L'un des principaux enjeux est donc d'atteindre 75 % de rendement et à l'échelle de 400 km de réseaux. C'est un gros défi. Pour ce faire une équipe recherche de fuite a été créée au sein du SIELL.

LA REPARTITION DE L'EAU SUR LA PLANETE

(Source : BRGM)



Avec la hausse des températures, l'évapotranspiration est plus importante, ce qui réduit la ressource en eau renouvelable

